



Ville du Roeux

Règlement du jeu des commerces du Roeux 2020

Ce jeu est organisé par la Ville du Roeux, à l'initiative de l'Échevinat du Commerce.

RÈGLEMENT DU JEU

INTRODUCTION

1. Le concours se déroule du lundi 14.09.2020 au dimanche 28 février 2021 inclus ;
2. Le concours permettra aux gagnants de remporter des cadeaux issus des commerces de l'entité du Roeux participants à l'action.
3. Les cadeaux sont de valeurs diverses (d'une valeur se situant entre 10 € à 1000 €). La liste des lots mis en jeu est la suivante (le montant indiqué entre parenthèse représente la valeur unitaire d'un chèque-cadeau) :

Divertissement

- 2 vélos (500 €/vélo) - Cycles Bertrand
- 2 VTT (500 €) - Cycles Robelli
- 50 chèques valables pour :
 - 2 places pour assister à un spectacle au choix au Centre culturel du Roeux (valable jusqu'au 31 décembre 2021)
 - 2 entrées au parc animalier de La Ligule (3,5 €) – (valable jusqu'au 28 février 2022)

Bien-être / Beauté / Soin du corps

- 2 chèques-cadeaux pour 1h30 de spa privatif pour 2 personnes (75 €) - La Ligule
- 2 chèques-cadeaux pour 2h00 de spa privatif pour 2 personnes (100 €) - La Ligule
- 2 chèques-cadeaux pour un soin visage phyto (75 €) - Espace Bien-Etre et Esthétique Éréna Renaut
- 2 chèques-cadeaux soin radiofréquence (75 €) - Intempor'Elle et Lui
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Parce que j'aime
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Passion Shiatsu
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Cindy's make up
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Sweet Moment
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Sarah Coiffure Style
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Laryssa Coiffure
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Barber shop Mr Coco
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Coiffure Nathalie
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - L'Univ'Hair de Julie

Restauration et cafés

- 2 chèques-cadeaux pour un repas 5 services pour 2 personnes (140 €) - Ferme de Widewance
- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - Mulino Bianco
- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - Le Méridien
- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - La Grimaudière
- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - Le 18ème siècle

- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - Ô bord de l'eau
- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - Traiteur Lime's
- 2 chèques-cadeaux pour un repas 2 personnes (100 €) - Dom's Pizza
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Le 18ème siècle
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - La Grimaudière
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - La Brasserie des Ascenseurs
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Le Patria
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Les Etangs de la Renardise
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Le café de la Place
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Scooby Snack
- 2 chèques-cadeaux libres (50 €) - Happy Snack

Séjour dans un gîte

- 2 chèques-cadeaux pour un séjour de 2 personnes (100 €) - La Ligule
- 2 chèques-cadeaux pour un séjour de 2 personnes (100 €) - Ferme de l'Abbaye Saint-Feuillien
- 2 chèques-cadeaux pour un séjour de 2 personnes (100 €) - Gîtes "Les 3 Tilleuls"

Fleurs et horticulture

- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Au jardin divers
- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Fleurs Capucine
- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Le bouquet des 4 saisons
- 3 bouquets de fleurs (15 €) - Le bouquet des 4 saisons
- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Le jardin d'automne
- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Mano verde
- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Horticulture Hautenaue
- 2 chèques-cadeaux libres (30 €) - Iris et coquelicots du champ d'Erlin

Construction

- 1 chèque-cadeau libre (50 €) - Carlier Activity SRL

4. La liste des commerçants participants au concours est disponible :

- sur le site www.leroeuxcommerces.be
- sur le groupe www.facebook.com/groups/leroeuxcommerces

CONDITIONS ET VALIDITÉ DES PARTICIPATIONS

5. Comment participer ?

1. Rendez visite aux commerces participants.
2. Lors de vos achats, demandez votre carte de participation numérotée.
3. Lorsque vous avez récolté 10 cartes numérotées différentes, provenant de 10 commerces distincts de l'entité, glissez-les dans l'enveloppe avec le coupon de participation complété. Cette enveloppe est distribuée mi-septembre à tous les citoyens de l'entité du Roeux et est également disponible dans les commerces participants au jeu.
4. Envoyez votre enveloppe à l'Hôtel de Ville du Roeux :
 - o soit par la poste (n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe) : Hôtel de Ville du Roeux - Grand'Place 1 - 7070 Le Roeux
 - o soit en la déposant vous-même dans la boîte aux lettres portant le blason du Roeux qui se trouve sur la façade de l'Hôtel de Ville du Roeux

6. Le jeu est accessible à toute personne ayant réalisé un achat chez 10 commerçants différents de l'entité du Roeux participants à l'action (Le Roeux, Gottignies, Mignault, Thieu, Ville-sur-Haine) et âgé de minimum 18 ans. Les personnes ne résidant pas au Roeux peuvent également participer.

7. Pour être reconnue comme valide, une participation doit :

- Comprendre dans une enveloppe fermée :
 - 10 cartes numérotées différentes provenant de 10 commerces distincts de l'entité du Roelx (Le Roelx, Gottignies, Mignault, Thieu, Ville-sur-Haine)
 - Le coupon de participation complété avec les coordonnées du joueur
- Parvenir à l'Hôtel de Ville du Roelx pour le 28 février 2021 au plus tard (cette date de remise était initialement prévue le 11/12/2020 mais est reportée suite à la crise sanitaire et à la fermeture de nombreux commerces qui en a découlé) :
 - Par la poste : cachet de la poste faisant foi
 - En dépôt direct dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville : un dernier relevé du courrier sera effectué le 28/02/2021 à minuit.

8. Le nombre de participations (et donc d'enveloppes) est illimité. Il est donc possible pour une personne de jouer plusieurs fois.

LE TIRAGE AU SORT

Pour garantir le respect des procédures et une parfaite équité entre les participants au jeu, le tirage au sort des gagnants sera réalisé par un huissier qui dressera ensuite un constat du tirage et fixera ainsi la liste des gagnants du jeu.

9. Procédure du tirage au sort

- Chaque enveloppe parvenue à l'Hôtel de ville est ouverte par un agent communal qui vérifie alors la validité de la participation sur base des critères repris ci-dessus ;
- Les coupons des participations reconnues comme valides sont alors versés dans une urne scellée qui servira au tirage au sort ;
- Les coupons des participations reconnues comme non valides ne sont pas versés dans l'urne et sont donc exclus du tirage au sort des gagnants après avoir été listés ;
- L'huissier de justice comptabilise le nombre de participations valides contenues dans l'urne ;
- Il remet tous les coupons valides dans ladite urne ;
- Pour chaque lot désigné, un coupon est pioché dans l'urne ;
- Le nombre de participations au jeu pour une seule et même personne étant illimité, il est possible qu'une même personne puisse être tirée au sort plusieurs fois et remporte ainsi plusieurs lots ;
- L'ordre du tirage correspond à l'ordre de la liste des lots reprise ci-dessus ;
- Une fois que tous les lots sont attribués, l'huissier comptabilise le nombre de coupons restants dans l'urne ;
- Il est alors vérifié que la somme du nombre des coupons tirés au sort et du nombre des coupons restants dans l'urne, est bien identique au nombre total de coupons initialement constatés dans l'urne ;

10. L'annonce des gagnants

Afin de promouvoir le commerce local, l'annonce des gagnants du jeu sera réalisée par les commerçants participants eux-mêmes ou par l'Échevine du commerce dans de petites séquences vidéos qui auront été enregistrées :

- après le tirage au sort
- au sein de ou à proximité des commerces participants

Ces vidéos seront diffusées dans le courant du mois de mars sur :

- le groupe www.facebook.com/groups/leroeulxcommerces
- le site www.leroeulxcommerces.be

La liste des gagnants et des cadeaux remportés sera communiquée sur le site www.leroeulxcommerces.be.

Les gagnants accepteront que leur prénom, l'initiale de leur nom et leur gain soient publiés/cités sur :

- le site www.leroeulxcommerces.be
- le groupe www.facebook.com/groups/leroeulxcommerces

Seuls les prénoms, initiales du nom seront renseignées afin de préserver le droit à la protection des données à caractère personnel. Le droit à l'effacement de ces données pourra être réalisé sur simple demande écrite par voie postale ou électronique (Ville du Roeulx, Hôtel de Ville, Grand'Place 1, 7070 Le Roeulx - dpo@leroeulx.be)

11. Acheminement des lots aux gagnants

Les gagnants recevront un courrier postal émanant de la Ville du Roeulx et les invitant à enlever leur gain chez l'un des commerces participants.

Ce gain sera matérialisé par un chèque-cadeau unique et numéroté libellé au nom du gagnant et reprenant les conditions d'utilisation suivante :

- *Le cadeau auquel donne droit ce chèque-cadeau ne sera délivré que sur présentation du présent document.*
- *En cas de perte, la Ville du Roeulx doit être contactée. Elle est en effet la seule à pouvoir remplacer un chèque perdu.*
- *La Ville du Roeulx ne peut être tenue responsable si ce chèque-cadeau est volé ou détruit par une tierce personne.*
- *Ce chèque-cadeau ne peut bénéficier à une autre personne que celle dont le nom est repris sur ce présent document après la mention « Chèque-cadeau attribué à : ».*
- *Ce chèque-cadeau ne peut être vendu ou échangé.*
- *Passé la date de validité de ce chèque-cadeau, celui-ci n'est plus valable.*
- *Ce chèque-cadeau ne peut pas être payé en espèces au bénéficiaire, que ce soit partiellement ou totalement.*
- *Ce chèque-cadeau permet seulement de régler un achat de sa valeur ou d'un montant supérieur pour lequel l'utilisateur devra ajouter la soulte manquante.*
- *Ce chèque-cadeau possède un numéro unique. Il ne peut être reproduit à des fins d'utilisation frauduleuse.*
- *Lorsque vous recevez ou utilisez ce chèque-cadeau, vous acceptez les présentes conditions d'utilisation.*
- *La police du concours et des conditions d'utilisation des chèques cadeaux relèvent exclusivement des compétences de la Ville du Roeulx qui pourrait au besoin modifier lesdites conditions d'utilisation.*